



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## DEMANDE PASSERELLE VERS LA 1<sup>ère</sup> PROFESSIONNELLE

Art. D. 333-18 et 18-1 du code de l'éducation

*Pour les élèves souhaitant changer de voie d'orientation ou de champ professionnel :*

- Les élèves de 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> générale ou technologique souhaitant poursuivre en 1<sup>ère</sup> professionnelle
- Les élèves de 2<sup>nde</sup> prof., 1<sup>ère</sup> prof. et de terminale CAP demandant une spécialité de 1<sup>ère</sup> professionnelle non cohérente avec la spécialité initiale

### IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

INE : .....

Nom : ..... Nom des représentants légaux: .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... G  F

Adresse : .....

N° Téléphone : ..... Courriel : .....

### ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

Nom de l'établissement : .....

Classe : 2<sup>nde</sup> pro :  1<sup>ère</sup> pro :  Terminale CAP :  Spécialité : .....

2<sup>nde</sup> GT :  1<sup>ère</sup> G ou T :  série : ..... Autre :  à préciser : .....

Langue vivante 1 : ..... Langue vivante 2 : ..... Redoublant : OUI  NON

### PROJET DE L'ÉLÈVE

Projet actuel exprimé par le jeune, démarches effectuées à ce jour : (un courrier de motivation peut être joint à ce dossier)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vœu n°	1 <sup>ère</sup> professionnelle, spécialité :	Établissement demandé
1		
2		
3		
4		

À ..... le .....

Signature de l'élève majeur ou de ses responsables légaux,

Le choix d'une passerelle doit se faire à la demande de l'élève et de sa famille après un dialogue avec l'équipe éducative. Dans la mesure du possible, il convient de proposer un temps d'observation aux élèves dans la formation souhaitée, coordonné par le professeur principal.

Ce temps de découverte n'a pas vocation à durer mais doit permettre de confronter l'élève aux exigences de la formation et ainsi l'amener à valider ou non son projet.

**Par conséquent, l'avis de l'équipe pédagogique du lycée professionnel est indispensable.**

**AVIS SUR LA (OU LES) POURSUITE(S) D'ÉTUDES ENVISAGÉES**

**Avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine** : motivation, chances de réussite (compétences et connaissances scolaires), solidité du projet, démarches effectuées par le jeune, expériences... :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Avis favorable

Avis défavorable

À .....

le .....

*Signature du représentant de l'établissement d'origine et cachet de l'établissement*

**Avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil** (avis sur la candidature, les chances d'adaptation et de réussite du candidat, le contact avec le jeune, et recommandations pédagogiques visant à l'accompagnement de l'élève dans son projet) - **Joindre vos bulletins à ce dossier**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Avis favorable

Avis défavorable

À .....

le .....

*Signature du représentant de l'établissement d'accueil et cachet de l'établissement*

**NB** : le vœu sera systématiquement saisi dans AFFELNET-LYCÉE par l'établissement d'origine. L'avis sera obligatoirement transmis à la DRAIO site Dijon via l'application PassRL. Un avis favorable de l'établissement d'accueil vaut maintien du vœu dans la procédure AFFELNET-LYCÉE. L'affectation sera fonction du barème et des places disponibles. Un avis défavorable de l'établissement d'accueil ou l'absence d'avis ou un retour hors délai de l'avis entraînera une décision de refus d'affectation, saisie par la DRAIO site Dijon.